



Présidence : Chypre

505ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 31 janvier 2007

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 11 h 30

2. Président : M. S. Attas

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Invitation du Comité sur la sécurité hémisphérique de l'Organisation des Etats américains à la Présidence du FCS à participer en tant qu'orateur à une réunion spéciale sur les MANPADS, devant avoir lieu à Washington, D.C., le 8 mars 2007 : Président, France, Etats-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Exposé sur l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour aider les Etats à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de sûreté nucléaire, par M. Richard Hoskins, Bureau de la sécurité nucléaire, Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA : Président, M. R. Hoskins (FSC.DEL/23/07 OSCE+), Espagne, Canada, Finlande, Allemagne, Biélorussie, Kirghizistan

Point 3 de l'ordre du jour : DEBAT SUR LE PROJET DE DECISION DU FCS RELATIF A L'UTILISATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS DE L'OSCE POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE IV DES ACCORDS DE PAIX DE DAYTON

Président, Etats-Unis d'Amérique, Centre de prévention des conflits

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 1/07 (FSC.DEC/1/07) relative à l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE pour appuyer la mise en œuvre de l'Article IV des Accords de paix de Dayton ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : LETTRE DU PRESIDENT DU FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE AU PRESIDENT DU CONSEIL PERMANENT

Président

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION RELATIVE A UN RAPPORT DE SYNTHESE SUR LES TENDANCES RECENTES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE VIENNE 1999 ET D'AUTRES MESURES EXAMINEES AU COURS DE LA REUNION ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 2/07 (FSC.DEC/2/07) relative à un rapport de synthèse sur les tendances récentes de la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures examinées au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Lancement par la Commission européenne d'un projet de renforcement des capacités en Ukraine* : Commission européenne (FSC.DEL/24/07 OSCE+), Ukraine, Suisse, Albanie
- b) *Nomination du général de brigade Claudio Sampaolo pour un nouveau mandat en qualité de Représentant personnel du Président en exercice pour la mise en œuvre de l'Article IV de l'Annexe I-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (CIO.GAL/8/07 OSCE+)* : Espagne
- c) *Appel du Président du FCS à proposer des candidats en tant que chefs de file pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2007* :
Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 7 février 2007 à 10 heures, Neuer Saal



505ème séance plénière

FSC Journal No 511, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 1/07
UTILISATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS DE L'OSCE
POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE IV
DES ACCORDS DE PAIX DE DAYTON

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le paragraphe 2 de la sous-section A) de la section II du Document relatif au réseau de communication de l'OSCE, annexé au Document FSC.DEC/5/99 du 6 octobre 1999, selon lequel le FCS examinera les propositions d'autres organes liés à l'OSCE d'intensifier l'usage qu'ils font de ce réseau,

Réaffirmant l'importance du réseau pour une mise en œuvre réussie des accords et traités,

Se félicitant de la demande du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton concernant l'utilisation du réseau par le Bureau du Représentant personnel, les Parties à l'Accord et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine,

Décide :

- d'approuver l'usage du réseau pour la mise en œuvre des Accords de paix de Dayton ;
- de charger le Groupe des communications de la mise en œuvre technique de la présente décision, sous réserve de la réception des ressources nécessaires du Bureau du Représentant personnel.



505ème séance plénière

FSC Journal No 511, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 2/07
RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES TENDANCES RECENTES DE LA
MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE VIENNE 1999 ET D'AUTRES
MESURES EXAMINÉES AU COURS DE LA RÉUNION ANNUELLE
D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant l'importance du Document de Vienne 1999,

Rappelant que le FCS a décidé que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 6 et 7 mars 2007 à Vienne (FSC.DEC/8/06),

Rappelant les documents préparés par les coordonnateurs pour la RAEA en 2004-2006 concernant la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 sur la base de la synthèse annuelle établie par le Centre de prévention des conflits (CPC),

Reconnaissant qu'un rapport sur les tendances de la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 pourrait élargir le débat dans le cadre de la RAEA les 6 et 7 mars 2007 et contribuer à stimuler la motivation à poursuivre la mise en œuvre du Document de Vienne 1999,

Décide de demander au CPC de préparer un rapport de synthèse sur les tendances récentes de la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures examinées au cours de la RAEA. Le rapport se limitera à fournir des données statistiques relatives à la mise en œuvre et ne procédera ni à des comparaisons des politiques nationales ni à l'évaluation de la mise en œuvre. Ce rapport devrait être mis à disposition des États participants le 15 février 2007 au plus tard. Cette tâche sera exécutée dans le cadre du budget existant du CPC. Dans les années à venir, le rapport sera fourni trois semaines avant la tenue de la RAEA.